

Conseil Général



Calvados

## **Forum du Très haut débit 14 janvier 2010**

Politique d'aménagement numérique

Haut et très débit dans le Département du Calvados

Articulation des RIP CAEN-La-Mer – Conseil général du  
Calvados

# Historique -Rappel des actions du CG14 2000-2008

- **Faciliter et accélérer l'implantation des opérateurs :**
  - Partenariat avec les opérateurs de téléphonie mobile (Orange, SFR et Bouygues) dans le cadre de la résorption des « Zones Blanches » GSM
  - Programme de déploiement de services d'accès à Haut Débit sur l'ensemble du territoire départemental :
    - 1ère phase concernant sept bassins d'emplois
    - 2ème phase concernant la totalité du territoire départemental
    - Marché de service avec Altitude-Telecom pour la mise en place d'un réseau WiMAX.
  - Convention avec France Télécom afin d'accélérer la couverture du territoire du Calvados en ADSL

## Décisions du Conseil général de novembre 2008

### ■ Réalisation d'un diagnostic territorial :

- Sur la couverture haut débit, nature et qualité des offres
  - DSL : FT 97% en ADSL. limites du READSL, du 512k, du débit remontant
  - Couverture WiMAX Altitude : Complète les manques de couverture DSL mais pas partout
  - Territoires et population non couverts : environ 1% des foyers ne pouvaient disposer d'une solution terrestre (ADSL ou WIMAX) : 2500 à 3000 foyers demeuraient en zone « blanche »
  
- Sur la pluralité de l'offre pour l'utilisateur final
  - Particulier (État du dégroupage DSL dans le département, ...)
  - Entreprises (choix des offres Telecom)

## Stratégie retenue en novembre 2008

1) **Court Terme** : Dispositif financier d'aide pour les foyers qui restaient non éligibles DSL 512k

→ Dispositif clos fin 2009- 1250 Bénéficiaires / 500 k€

2) **Long Terme** : Étude technico-économique sur la mise en place d'un réseau structurant :

→ Procédure DSP à venir pour la mise en place d'un RIP

# Action long terme vers un aménagement numérique du territoire : l'outil ROIP

Compétences réglementaires des collectivités territoriales  
en matière de réseaux de communications électroniques : 2004

Niveaux d'intervention de  
la collectivité

*les collectivités territoriales ne peuvent fournir des services de télécommunications aux utilisateurs finals qu'après avoir constaté une insuffisance d'initiatives privées.*

~~La collectivité devient  
**Opérateur de services**  
**(Marché de détail  
aux utilisateurs finals)**~~

« Les Collectivité (...) peuvent (...) **établir et exploiter**, (...) des infrastructures et des réseaux de télécommunications (...) et **les mettre à disposition d'opérateurs** (...) »

*L'intervention (...) se fait en cohérence avec les réseaux d'initiative publique, garantit l'utilisation partagée des infrastructures (...) et respecte le principe d'égalité et de libre concurrence sur les marchés des communications électroniques*

**La collectivité exploite :**  
**un Réseau**  
**Ouvert**  
**d'Initiative**  
**Publique**  
**(Marché de gros vers tous les opérateurs de services)**

# Action long terme : Un RIP dans le Calvados

- Ce réseau d'initiative publique, ouvert à l'ensemble des opérateurs, permettra au Département de préparer l'avenir et d'améliorer l'attractivité de notre territoire :
- **Amélioration de la couverture/débit :**
  - **desserte sur support fibre de la plupart des équipements publics (sites administratifs, d'éducation, de santé, ZAE, ...)**
  - **collecte des points de concentration Telecom (centraux téléphoniques et/ou sous-répartitions, « points hauts » stratégiques, points de présence opérateurs,...)**
  - **Objectif ambitieux de desserte des foyers en très haut débit sur support fibre (FTTH)**
- **Mise en place des conditions d'une concurrence bénéfique dans ce secteur**

## Gestion partenariale : Ingénierie de projet dans les zones non denses : **Avec Région Basse-Normandie**

- Le Département du Calvados présentera un schéma directeur qui s'inscrit pleinement dans les objectifs généraux de la stratégie de cohérence régionale bas-normande sur l'aménagement numérique :
- « Préparer le territoire bas-Normand au très haut débit, en traitant de façon partenariale et dans un même mouvement les trois enjeux que sont l'attractivité du territoire, l'équité et la prospective ».

## Gestion partenariale : Ingénierie de projet dans les zones non denses **Avec Agglomération Caen-La-Mer**

- Tenir compte de l'existant.
- Une volonté mutuelle d'aller au-delà de la simple « cohérence » des RIP.
- Recherche de la synergie possible permettant **le meilleur traitement de zones « 2 et 3 » ... sans faire de zones.**
- **Accord politique reposant sur le constat mutuel d'une opération « gagnant-gagnant » : valoriser et maximiser la péréquation dans le cadre d'intervention des RIP.**

## Gestion partenariale : Ingénierie de projet dans les zones non denses : **Vers les Collectivités locales**

- Communes et Intercommunalités : comment faciliter l'arrivée de la fibre ?
- → Actions d'information, de sensibilisation, de préparation du déploiement (Travaux-Fourreaux,...)